

SYNTHESE SUR LES PRINCIPALES STRUCTURES JURIDIQUES

	Entreprise Individuelle Une personne physique : L'Entrepreneur individuel	SARL Minimum : 2 Maximum : 50	EURL Associé unique	SA Minimum : 7	SAS Une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés	SASU 1 Associé	SNC Minimum : 2
Nombre de personnes		Librement fixé par les statuts	Librement fixé par les statuts	37.000€	Actions nominatives Librement fixé par les statuts		Aucun
Capital minimum	Pas de capital social	Partis sociales	Partis sociales				
Droits sociaux	Sans objet	IS, option à l'IR possible dans le cas d'une SARL de famille	IR, option à l'IS possible				
Régime fiscal de l'entreprise	IR (BIC ou BA ou BNC selon la nature de l'activité)			IS			
	IR sur le résultat de l'entreprise. Majoration de 25% des revenus imposables en cas de non adhésion à un CGA ou une AGA	<i>Gérant minoritaire ou égalitaire</i> : régime traitements et salaires. <i>Gérant majoritaire</i> : rémunération imposée à l'IR selon art.62 du CGI	IR sur le résultat ou régime de traitements et salaires (-10%) su option à l'IS	Régime des salariés Régime général de la sécurité sociale que le président soit associé ou non			
Régime fiscal du dirigeant							
Déduction de la rémunération du gérant	Non	Oui sauf option IR	Non sauf option IS	Oui			
Statut social du dirigeant	TNS	Gérant majoritaire : TNS Gérant minoritaire ou égalitaire : Salarié	Gérant associé : TNS Gérant Non associé : Salarié	Salarié			
Responsabilité	Illimité sauf sa résidence principale s'il la déclarée insaisissable (acte notarié 100€)	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Limitée aux apports			
Avantages	Coût de création modique, formalisme simplifié	Responsabilité modérée, protection sociale du dirigeant dans certains cas, possibilité de distribution de dividendes	Responsabilité limitée	Statut fiscal de salarié pour le dirigeant, responsabilité limitée			
				Aucun capital minimum, possibilité d'imputer les déficits sur les autres revenus des associés actifs			